



Le dialogue social renouvelé selon Radio France

Au rayon « dialogue social » Radio France a visiblement décidé que son meilleur argument était désormais l'intimidation.

Six élus du Comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Rhône Alpes Bourgogne sont assignés en justice le 12 avril prochain par Radio France.

Chacun de ces six élus a reçu vendredi la visite d'un huissier à son domicile, chargé de remettre l'assignation.

Qu'avaient-ils fait ces élus ? Ils avaient osé demander une expertise sur les conséquences du NAC. Depuis le NAC a été signé. Cela n'a aucunement empêché le DRH de les assigner.

La direction leur a proposé ensuite de lever l'assignation en échange du renoncement « officiel » à l'expertise.

Pourquoi cet acte démesuré ?

Parce que, au-delà de ce CHSCT, Radio France a voulu envoyer un message à tous les élus qui pourraient être à nouveau tentés de demander une expertise sur un sujet qui gênerait la direction ou tout acte la mettant en difficulté. Le message est simple : si vous faites quelque chose qui nous déplaît, nous vous emmènerons au tribunal et votre syndicat devra payer, au minimum, les frais de justice.

Celui qui s'est livré à cette manœuvre inqualifiable, est le même qu'il y a encore peu se vantait d'avoir renouvelé le dialogue social à Radio France.

Aujourd'hui nous avons honte que notre entreprise puisse se livrer à de telles intimidations sur ses salariés, nous attendons que la DRH s'excuse auprès des six élus de Rhône-Alpes Bourgogne et s'engage à changer de « stratégie sociale ».